

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 47/1956 (1956)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, succède comme secrétaire-caissier à M. Evard, auquel s'adressent les éloges, les remerciements et les vœux du président et des membres de la Commission. Réglée une question de pensions de retraite, le président remercie la Commission philologique, et particulièrement son président M. R. Godel, et la rédaction du Glossaire de leur travail persévérant et efficace.

* * *

La Conférence visite les nouveaux locaux du Glossaire, ce qui permet à quelques-uns de poser des questions subtiles aux rédacteurs qui, nullement embarrassés, donnent immédiatement la réponse ou sortent la fiche appropriée.

Les participants se rendent ensuite à Dully, près de Rolle, par les gracieux chemins de La Côte et rentrent à Lausanne en s'arrêtant quelques minutes au Signal de Bougy.

G. C.

Chroniques scolaires

Fribourg

On a dit, dans la chronique de l'an dernier, que les écoles primaires du canton ne possédaient plus de programme général depuis de nombreuses années. Une sorte de coutumier s'était établi qui avait cet avantage de pouvoir être modifié sans difficulté, et de tenir compte des conditions propres à chaque région. La conférence des inspecteurs a toutefois estimé que le moment était venu d'éditer un nouveau plan d'études, de même qu'un guide méthodologique pour l'enseignement de chaque branche. Siégeant sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Python, la conférence, après avoir discuté tout d'abord les principes généraux à appliquer lors de la révision du programme, s'est arrêtée à un plan d'études qui comportera les trois parties suivantes : *a)* un exposé d'ensemble de la mission de l'école primaire ; *b)* un exposé des objectifs spécifiques des diverses disciplines de l'enseignement prévues au programme ; *c)* un plan de distribution progressive du programme entre les cours et les classes de l'école primaire. Le guide méthodologique pour l'enseignement de chaque branche fera immédiatement suite au plan. L'exposé d'ensemble sur la mission de l'école rappellera que si l'objectif immédiat de l'école est l'instruction de la jeunesse, cet objectif n'est pourtant qu'une partie de l'éducation, celle-ci comportant la formation physique, intellectuelle, morale, sociale et religieuse. « L'école instruit pour éduquer, et éduque en instruisant ». Le rôle du maître consiste à collaborer à l'éducation intégrale. La conception traditionnelle de l'instituteur fribourgeois lui assigne, de ce

fait, des droits et des obligations qui dépassent le cadre de l'école dans le temps et dans l'espace. Il devra s'efforcer de faire de son école une « communauté scolaire » favorable à l'épanouissement individuel de ses élèves en même temps qu'à leur heureuse initiation à la vie sociale.

Quant au programme lui-même, le plan en déterminera la distribution en tenant compte des différents facteurs susceptibles d'en modifier le cours : écoles à un ou plusieurs degrés, nombre d'élèves, temps de la scolarité effective, etc.

* * *

On a annoncé, l'an dernier, que la Société d'éducation préparait, sous la direction de M. le Chanoine Pfulg, un nouveau manuel de géographie. Si ce manuel, qui est virtuellement prêt, n'est pas encore sorti de presse, c'est qu'entre temps l'objectif de la commission ad hoc s'est élargi, car la géographie ne sera que le tiers d'un volume de « culture nationale » renfermant également des éléments d'histoire et d'instruction civique.

Un nouveau syllabaire est aussi à l'étude, afin de remplacer le syllabaire Marchand qui, malgré les services qu'il a rendus durant plus de trente ans, est actuellement dépassé par l'évolution normale des méthodes. Enfin, le problème délicat d'une grammaire française fait l'objet de chaudes discussions. On y reviendra sans doute dans une chronique ultérieure.

* * *

Depuis la démission de M. Firmin Barbey, en 1948, les écoles secondaires du canton n'avaient pas d'inspecteur. Les membres de la Commission cantonale des études les visitaient et présidaient, notamment, leurs examens.

Une des particularités de ces écoles est leur extrême diversité. Depuis leur création — généralement à la fin du XIX^e siècle, — le souci constant des autorités cantonales a été de laisser à chaque région son caractère propre et son orientation scolaire. Aussi trouve-t-on des types d'études assez divers si l'on examine les programmes des écoles secondaires dites « de district » ou « de communes ». Seuls les programmes préparant à une école supérieure — le Collège Saint-Michel le plus souvent — ont une unité cantonale. Ce système a des avantages, mais aussi des inconvénients, dont la difficulté d'un minimum de coordination d'une école à l'autre est le principal. Pour le pallier dans une certaine mesure, le poste d'inspecteur des écoles secondaires a été rétabli l'automne dernier. Le Conseil d'Etat l'a confié à M. l'abbé Pfulg, jusqu'alors directeur de l'Ecole normale des instituteurs. M. Pfulg, qui a été également élevé à la dignité ecclésiastique de chanoine, conserve son poste d'inspecteur des écoles primaires de la ville de Fribourg.

A l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Fribourg, M^{me} Dupraz, qui assumait l'interim de la direction depuis la retraite de M^{me} Hug, a renoncé à reprendre en automne dernier un poste qui, cumulé avec celui qu'elle occupe à l'Université, mettait ses forces à rude épreuve. Pour la remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Gaston Parmentier, inspecteur scolaire des districts de la Glâne et de la Veveyse, ancien

professeur de l'école secondaire de Romont. M. Fernand Ducrest, instituteur à Châtel-Saint-Denis, a succédé à M. Parmentier.

Une nouvelle école secondaire a été ouverte à Cormondes, les élèves de cette région du Lac étant trop éloignés des écoles existantes. Elle remplace l'école régionale qui a été fermée. Un seul maître a assumé les cours de la première année scolaire, M. Aloys Kolly. Un collègue lui a été adjoint depuis mai 1956, en la personne de M. Kanis Zurkinden, nouveau maître secondaire.

* * *

L'année écoulée marque un tournant important de l'histoire de l'Ecole normale des instituteurs. Elle formait, depuis son installation à Fribourg en 1943, 45 élèves environ en un cycle d'études de 4 ans ; les entrées étaient bi-annuelles. A partir de l'an prochain, elle sera organisée de manière à avoir une entrée chaque année, le nombre des élèves pourra atteindre 80, et le cycle des études sera de 5 ans.

Lorsqu'on parle d'école normale en Europe occidentale, aujourd'hui, c'est toujours pour enchaîner sur un sujet brûlant, celui de la pénurie des maîtres. Or, il faut tout de suite dire que les changements que l'on vient d'énumérer ci-dessus n'ont pas pour origine un tel problème, ou plus exactement que ce problème n'est pas le seul qui ait été agité ici. Il n'y a pas, en effet, à proprement parler, de pénurie de maîtres dans le canton de Fribourg. Pour employer le langage de tous les jours, on dira plutôt qu'on est « un peu juste » en cette matière. Si la repourvue de tous les postes vacants ne va pas sans difficultés, celles-ci n'ont jamais été insurmontables jusqu'ici, et il n'a jamais été nécessaire de généraliser des mesures d'exception pour y parer. Alors que beaucoup de cantons se débattent, dans ce domaine, contre de très graves soucis, d'où vient que Fribourg fait en quelque sorte exception ? Puisque le problème est en bonne partie démographique, c'est aussi la démographie qui donnera la réponse principale à cette question : le chiffre des naissances reste constant dans le canton. Population à forte natalité — il n'est pas rare d'y rencontrer des familles ayant plus de 10 enfants —, elle avait, avant la guerre déjà, un chiffre de naissances qui ne pouvait guère être dépassé si le chiffre total de la population ne venait pas à se modifier de manière sensible. Or, le Fribourgeois, comme tous les habitants des pays prolifiques, émigre en dehors de son canton ou à l'étranger, afin d'y trouver des conditions économiques que sa petite patrie ne peut pas toujours lui assurer. Si l'on peut regretter à plus d'un titre cet état de fait, il est certain qu'il réduit en bonne partie les risques de pénurie de maîtres et de maîtresses dont on souffre ailleurs. Il intéressera peut-être les lecteurs des *Etudes pédagogiques* de lire les chiffres suivants qui, s'ils n'expliquent pas à eux seuls tout le problème, en éclairent une des faces de manière frappante :

<i>Années</i>	<i>Elèves des écoles primaires</i>	<i>Nombre de classes</i>	<i>Naissances</i>	<i>Maîtres et maîtresses</i>
1938 /39	25 013	681	3 243	624
1950 /51	23 282	684	3 425	634
1955 /56	23 982	698	2 939	661

Mais revenons à l'Ecole normale des instituteurs. En prenant le plus grand nombre d'élèves possible, celle-ci forme tous les deux ans environ 13 ou 14 instituteurs de langue française, et 7 ou 8 de langue allemande. Or, d'après les expériences faites ces années dernières et les prévisions que l'on peut établir, à vues humaines, pour l'avenir, ce contingent devrait être augmenté de 7 ou 8 instituteurs français, et disposer d'un chiffre constant de 8 instituteurs de langue allemande. En outre, les autorités scolaires se trouvent, à cause du système bi-annuel, en face d'un double problème à résoudre : placer, l'année du brevet, tous les jeunes instituteurs disponibles ; repourvoir, l'année creuse, tous les postes vacants. On passe donc alternativement d'une situation pléthorique à une pénurie relative ; il faut tout d'abord placer 14 instituteurs alors qu'il n'y a que quelque 10 postes à repourvoir. L'année suivante, il faut essayer de retrouver les instituteurs brevetés l'année précédente, qui n'ont pas obtenu de poste, pour combler les vides cette fois trop grands.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé de revenir, pour la section française de l'Ecole, au rythme annuel qui était, avant la guerre, celui d'Hauterive.

Enfin, les maîtres de l'Ecole estimaient qu'il fallait également réintroduire 5 ans d'études normales au lieu de 4 afin, principalement, de décongestionner l'horaire actuel, et de permettre un travail plus indépendant aux élèves, surchargés d'heures de classe (le programme en compte jusqu'à 40 et 41 heures par semaine). Le Conseil d'Etat, après avoir pris le préavis de la commission cantonale des études, a accueilli favorablement cette demande, malgré les inconvénients qu'elle présentait soit au point de vue financier, soit au point de vue de la repourvue des postes.

Ces différentes mesures, augmentation du nombre des élèves, dédoublement des classes et prolongation des études d'un an, nécessitant un agrandissement des locaux à disposition, le Grand Conseil a été saisi, dans la session de mai, d'un projet de décret « concernant la démolition et la construction d'un bâtiment à l'Ecole normale des instituteurs », décret qu'il a adopté après une discussion nourrie, les sujets pédagogiques ayant toujours cet effet de passionner les députés. Le décret prévoit, en bref, une dépense de 1 363 000 fr. pour démolir la conciergerie actuelle de l'Ecole et la remplacer par un bâtiment qui contiendra les salles de classes. Le bâtiment principal, qui sera désormais réservé uniquement à l'internat et à ses services, recevra une aile contenant notamment un réfectoire et des dortoirs supplémentaires. Enfin, un pavillon de musique sera édifié, qui permettra aux élèves de faire leurs exercices instrumentaux sans gêner leurs camarades d'études.

Au moment où cette chronique est composée, on s'apprête à démolir la conciergerie pour construire le bâtiment des cours qui devra être prêt en automne 1957, soit à l'époque où commenceront les réfections du bâtiment principal. C'est à ce moment aussi qu'entrera à l'Ecole la première volée d'élèves devant accomplir 5 ans d'études. Il faudra donc attendre l'année scolaire 1961/62 pour que les nouveaux effectifs atteignent le maximum prévu de quelque 80 étudiants.

Mais en juillet dernier, ce sont 46 élèves qui ont quitté la maison pour les vacances d'été, soit 20 appartenant à la 3^e classe, et 26 à la 1^{re}.

Cette date mettait également fin à la première année de direction de M. l'abbé Joseph Gachet, le nouveau directeur, que le Conseil d'Etat avait choisi, en automne 1955, pour remplacer M. le chanoine Pfulg, nommé, on l'a vu, inspecteur des écoles secondaires du canton.

* * *

Le Technicum aussi, pour lequel l'année écoulée a été la soixantième de son existence, a de grands projets. Le Grand Conseil, en effet, a voté en sa faveur, dans sa session de mai, des crédits destinés au développement des laboratoires et des ateliers. Un montant de 165 000 fr. est prévu pour la construction d'un bâtiment, un autre de 270 000 fr. pour l'équipement technique : machines et appareils pour le laboratoire de mécanique et pour celui d'électrotechnique pour courants forts ; rénovation d'une partie du parc de machines de l'atelier de mécanique ; enfin, premiers frais d'équipement d'un atelier pour radio-électriciens dont l'activité débutera l'an prochain, cette branche étant appelée à prendre un rôle important.

L'exécution de ce programme vient à son heure, car les effectifs augmentent régulièrement, particulièrement ceux de l'école d'électrotechnique. Il en va de même aux cours industriels du soir qui ont enregistré 166 inscriptions, soit 20 de plus que l'année précédente.

Dans le corps enseignant, M. Jacques Monney, ingénieur, professeur en machines électriques, a obtenu du Conseil d'Etat un congé qui lui a permis d'accepter un engagement en qualité d'expert de l'UNESCO pour l'enseignement technique en Syrie. Il a été remplacé, *ad interim*, par M. Jean Piller, ingénieur. M. Antoine Claraz, maître de dessin et sculpteur, ayant démissionné, son enseignement a été confié à MM. Auguste Rody et Ignace Ruffieux, tandis qu'à M. Paul Civelli entrepreneur, chargé de l'enseignement de l'organisation des chantiers et du calcul des prix de revient, succédait M. Fernand Bierry, ingénieur. Enfin M. Louis Wantz, licencié es sciences, a été nommé professeur à la fois au Technicum et au Collège Saint-Michel.

* * *

La nomination de M. l'abbé Gachet à l'Ecole normale a entraîné une série de mutations au Collège Saint-Michel. M. l'abbé Irénée Michaud, préfet depuis 10 ans, lui a succédé comme professeur de classe au gymnase (cours de religion, de latin et de grec) ; M. l'abbé Romain Chammartin a échangé son titre de préfet de l'internat contre celui de préfet du Collège ; enfin, M. l'abbé Louis Renevey, révérend curé d'Ecuvillens, a repris le poste de M. Chammartin.

Pour enseigner la philosophie au Lycée (on sait que cette branche a traditionnellement une importance toute particulière au Collège, puisqu'on lui consacre 6 heures par semaine en 1^{re} et 5 heures en 2^e), le Conseil d'Etat a fait appel à M. l'abbé Albert Menoud, docteur en philosophie de l'Angelicum. M. Menoud succède au R. P. Gétaz, O. P., professeur *ad interim*. M. Emile Blanc, professeur de mathématiques, démissionnaire, a été remplacé par M. Paul Legras, un ancien élève du Collège. Ont été, en outre, nommés par le Conseil d'Etat au titre de

professeurs, MM. Francis Roulin et Louis Wantz ; à celui de secrétaire-comptable et surveillant, M. Gaston Gaudard.

Le Collège a déploré la mort de M. le chanoine Pillonnel, professeur de classe de 6^e française, de M. Henri Brodard, professeur de latin dans la même classe, et de M. Albert Hug, professeur émérite.

Le « Message » du Collège publie le rapport de fin d'année de M. le Recteur Cantin qui saisit cette occasion pour tenir aux collégiens des propos d'actualité sur la crise d'autorité qui sévit généralement parmi la jeunesse : le maître, parce qu'il évite de paraître distant et solennel, est exposé plus qu'autrefois à être traité par ses élèves d'une manière de plus en plus désinvolte. C'est là une tendance que l'on retrouve un peu partout. Elle demande une habileté accrue de la part des maîtres dont la tâche délicate consiste à trouver un juste équilibre, et à n'être ni un dieu solitaire que l'on vénère de loin, ni un camarade auquel l'on donne de trop familières bourrades.

Le « Message » publie également un certain nombre de statistiques. Evitant d'autres chiffres un peu fastidieux, on mentionnera, cette année, ce que deviennent les bacheliers du Collège, lorsqu'ils ont quitté celui-ci. Sur 40 bacheliers de 1955, 10 sont théologiens, 3 juristes, 2 économistes, 5 étudiants en lettres, 5 en médecine, 2 en pharmacie et 2 en géologie ; 7 sont entrés au Polytechnicum (dont 4 bacheliers latin-grec). 4 étudiants seulement n'ont pas poursuivi d'études universitaires. Il serait imprudent de généraliser quelque conclusion que ce soit d'une telle énumération. On hasardera toutefois cette remarque, que d'autres constatations étaient : en laissant à part les 10 futurs prêtres qui, eux, obéissent à une vocation d'une autre nature, il ressort de ce qui précède que sur 30 bacheliers, seuls 2 géologues n'ont pas choisi les professions traditionnelles de juriste, professeur, médecin, pharmacien ou ingénieur. Or, pour ne pas parler de la recherche pure — qui n'est pas toujours un luxe — , les universités préparent à toutes sortes de carrières particulières vers lesquelles on souhaiterait voir plus d'étudiants se diriger. Des spécialités telles que la paléographie, l'ethnologie, la préhistoire ou l'archéologie, la botanique ou la minéralogie, pour n'en nommer que quelques-unes, devraient tenter plus d'étudiants. Du point de vue strictement économique, on aurait tort de croire que ces disciplines n'offrent pas d'intéressants débouchés.

* * *

L'Université a été fréquentée par 1437 élèves au semestre d'hiver, et 1332 au semestre d'été de l'année 1955/56. Ces chiffres sont les plus élevés qui aient été connus depuis l'origine de la haute école. Augmentation réjouissante certes, mais qui, si elle se maintient, ne tardera pas à poser de graves problèmes de locaux, surtout à la Faculté des sciences où, dans les laboratoires, le nombre des places est naturellement limité.

M. le professeur Oswald remettra sa chaîne rectoriale, lors du prochain « Dies academicus » au R. P. Norbert Luyten O. P., professeur de psychologie à la Faculté des lettres. Dans les décanats, le R. P. Gérard Meersseman, professeur d'histoire de l'Eglise, succède au R. P. Spicq comme doyen de la Faculté de théologie ; M. Jean Valarché, professeur d'économie politique, à M. Deschenaux, comme doyen de la Faculté de droit ; M. Alfred Schmid, professeur d'histoire de l'art, à M. Simon, comme

doyen de la Faculté des lettres ; M. Gebhard Blum, professeur de botanique, à M. Müller, comme doyen de la Faculté des sciences.

Les nominations et mutations dans le corps enseignant ont été nombreuses cette année. En juillet dernier, il n'y avait pas moins de 11 chaires ou charges de cours à pourvoir qui, à l'heure actuelle, n'ont pas encore toutes reçu leur titulaire. Le Conseil d'Etat a procédé durant l'année aux nominations suivantes : avec le titre de professeur ordinaire, le R. P. Rudolf Rahmann SVD (ethnologie), M. Johannes Ramackers (histoire du moyen âge). A noter que cette dernière chaire n'avait pas eu de titulaire durant quelque 13 ans depuis la mort de M. Schnürer qui l'avait grandement illustrée. C'est pour réaliser une réorganisation des branches historiques que cet enseignement a été réintroduit. Entre temps, il avait été lié à celui des disciplines auxiliaires de l'histoire. D'autres nominations suivront encore, notamment en histoire contemporaine et en histoire ancienne.

Ont été nommés professeurs extraordinaire : le R. P. Hervé Nicolas O. P. (théologie dogmatique spéculative), MM. Oscar Klement (chimie physique), Ramon Sugrañyes de Franch (littérature espagnole), Gerardo Broggini (droit romain), Jean-Jacques Moreau (géographie), Erwin Nickel (minéralogie) ; chargés de cours : MM. Hans Güntert (botanique), Arthur von Hochstetter (anatomie), Plato Portmann (chimie physiologique), Paul Wirz et Léonard Weber (éthique professionnelle pour médecins). Au vu des résultats de leurs examens, le Conseil d'Etat a, en outre, conféré le titre de privat docent à MM. Léo Schürmann (droit administratif économique), Klaus Halbach (physique), Giovanni Pozzi (littérature italienne), Albert Vonlanthen (philosophie du droit), Anton Hänggi (liturgie), Eduard Studer (philologie germanique). Enfin, il a promu le R. P. Josef Groner et M. Alfred Schmid au titre de professeurs ordinaires, et M. Robert-Benoît Cherix à celui de professeur titulaire. Pour remplacer momentanément le R. P. Bochenksi, en congé afin de répondre à une invitation d'une Université américaine, le Conseil d'Etat a fait appel au R. P. Geiger, du Saulchoir ; pour assumer ad interim la chaire de minéralogie, à M. Albert Streckheisen ; tous deux ont enseigné avec le titre de professeur invité.

L'Association des amis de l'Université avait pris à sa charge, dès 1935, la transformation des bâtiments universitaires de la Faculté des sciences, la construction des Instituts de chimie, d'anatomie et de botanique, puis celle des bâtiments de Miséricorde, édifiés de 1939 à 1941. Pour régler le solde de la dépense de ces derniers bâtiments, une dette hypothécaire avait été constituée, que l'Association, puis le Conseil de l'Université, amortissaient à raison de 100 000 fr. par an. Le dernier versement ayant été effectué au début de cette année, l'Association a remis solennellement à l'Etat la propriété des bâtiments, qui jusque-là étaient restés inscrits au registre foncier à son nom. Sur une dépense totale de quelque 7 000 000, l'Etat, grâce principalement à l'aide des catholiques suisses et à la collecte annuelle organisée en faveur de l'Université, n'a eu à sa charge qu'un montant de 2 800 000 fr. environ. C'est dire combien cette aide a été précieuse pour un canton tel que Fribourg, dont les seules ressources économiques permettraient difficilement des travaux d'une telle envergure.

PAUL ESSEIVA.